



Me protéger contre le frere de mon ancien proprietaire

Par **OCEANE1610**, le **15/04/2008** à **23:56**

Bonjour,

Il y a 3 ans j'ai écrit une lettre au frère de mon ancien propriétaire avec dessus le montant du loyer .
Celui ci le mais au tribunal aujourd'hui et ce sert de ma lettre contre lui a cause du montant du loyer non conforme a ce que celui si aurait declarer .

Le probleme ces qu'apres reflexion , je suis sur de mettre tromper en écrivant ma lettre (montant du loyer) .

Je n'ai pas donner mon accord pour qu'il se serve de lettre contre lui et d'ailleurs , je n'ai rien a reprocher a mon ancien propriétaire .

Le probleme ces que je ne sais pas si je dois craindre quelque chose .

Est ce que je peux m'opposer a ce que ma lettre serve contre mon ancien propriétaire ?

J'ai pensé aller voir un avocat mais , financièrement je ne peux pas en prendre un et je ne

suis pas sur de pouvoir avoir l'aide juridique .

Quand pensez vous que dois je faire ?

merci .